

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-3

N° applicatif 2593

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Unité coordination Solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ ET DE L'INSERTION

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement 2021 pour 9 associations ou organismes relevant de l'action sociale de proximité et de l'insertion pour un montant total de 67 765 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions à des associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne.

Les différentes demandes de subventions de la part des structures relevant de la Solidarité ont été instruites pour leur majorité lors d'une première vague (Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-5-4 du 31 Mai 2021), pour les subventions de fonctionnement récurrentes, sur la base du principe de reconduction en 2021 des montants de subvention accordés en 2020.

Il est proposé dans le présent rapport, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de présenter les dernières demandes de subventions 2021 au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues pour les territoires.

Il est donc soumis à décision d'attribuer des subventions en faveur de 9 associations et organismes pour un montant total de 67 765 €.

Nouvelles demandes

- **ZAVATTA** (demande concernant le territoire de l'Agglomération de Mulhouse)

L'association a pour objectif de participer au développement culturel et artistique des arts du nouveau cirque, tout en poursuivant une mission sociale de prévention globale.

Les arts du cirque constituent un moyen, un support à la relation éducative prenant en charge la globalité physique et psychique de l'enfant ou de l'adolescent, en lien avec son environnement socio-culturel.

Le but est de donner à chacun un moyen d'expression, de valorisation.

Au travers de son action « Cirque et parentalité » l'association vise à inscrire le lien parent-enfant au cœur d'une dynamique éducative, dans un contexte social de plus en plus complexe et difficile à appréhender (familles monoparentales, familles primo-arrivantes, grande précarité...), et davantage confrontés à des problèmes liés à la parentalité et de manière générale à l'enfance en danger.

Il est proposé une subvention ponctuelle pour cette action de 2 500 €.

En outre, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace lors de sa séance du 31 Mai 2021 a accordé à l'association ZAVATTA une subvention de 30 000 € au titre de laquelle une convention a été signée le 4 août 2021. Ainsi il y a lieu de modifier cette convention par un avenant afin d'y inclure la subvention proposée ci-dessus pour l'action « Cirque et parentalité ».

- **LA CLOCHE** (demande concernant le territoire l'Eurométropole de Strasbourg)

La Cloche a pour mission de changer le regard sur le monde de la rue et de favoriser la création et le maintien du lien social par le "faire-ensemble" entre voisins avec et sans-domicile, pour construire une société plus inclusive.

Pour cela, La Cloche Grand Est porte plusieurs projets sur le territoire :

- Le Carillon, un réseau de commerçants qui offrent des petits services du quotidien à des personnes en situation de grande précarité (recharger son portable, obtenir un plat ou une boisson, utiliser des lieux et produits d'hygiène, ...)

- Le Carillon Insertion, à Strasbourg, permet à des personnes en précarité, éloignées de l'emploi, d'effectuer - en lien avec Pole Emploi - des périodes de mise en situation en milieu professionnel chez ces mêmes commerçants pour (re)mettre un premier pied dans le monde du travail ;

- Les Clochettes permettent à des personnes en situation de précarité de prendre part à des actions d'embellissement urbain.

Il est proposé une subvention de fonctionnement de 2 000 €.

- **LIANES** (subvention à caractère départemental)

Depuis 16 ans, l'association LIANES développe autour de l'animal des activités et compétences répondant aux besoins exprimés par les personnes en précarité et par les partenaires. L'association œuvre afin de maintenir le lien avec les personnes fragilisées par l'isolement et les difficultés sociales ou de santé via des pensions pour animaux (plus de 5 000 jours-pension par an), des services à domicile (2 200 interventions suite à hospitalisation ou incapacité temporaire de prise en charge de l'animal), des visites en établissements (106 en 2019 dans 13 EHPAD, Foyers d'accueil, résidences sociales ou pension de famille) ou encore des actions en direction des personnes sans domicile fixe (ateliers collectifs et individuels de médiation canine, vadrouilles, campagnes d'identification et de vaccination des animaux).

Ces différentes activités sont portées par une équipe de permanents, de nombreux bénévoles ainsi que des salariés en insertion en contrats Parcours Emploi Compétences et concernent majoritairement un public bénéficiaire du rSa. Dans une optique de mixité sociale mais aussi de transmission de savoir-faire et de savoir-être, Lianes accueille régulièrement, dans le cadre d'un "bénévolat encadré", des bénéficiaires du rSa orientés par leur référent de parcours ou les Ateliers de l'Engagement, des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général ainsi que des groupes en situation de handicap.

Dans le cadre du développement de ses activités, l'association souhaite créer un poste de coordination et d'accompagnement social afin d'être en capacité de suivre au mieux les personnes vulnérables et allocataires du rSa, qu'ils soient bénéficiaires de ses services, salariés en insertion ou bénévoles-encadrés, mais aussi afin de pouvoir assurer un lien régulier avec leurs référents et les différents partenaires de l'insertion.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association LIANES d'un montant de 10 000 € au titre des actions spécifiques dans le domaine de la médiation sociale avec les publics en précarité.

Une convention sera signée avec l'association Lianes dans le cadre du suivi des actions d'insertion mises en œuvre.

Reconduction de subventions de fonctionnement historiques (subventions à caractère départemental)

- **CIDFF 68 :** 2 000 €
- **RESTO du CŒUR 68 :** 11 000 €
- **CROIX ROUGE 67 :** 10 000 €
- **MANNE EMPLOI :** 15 000 €
- **MANNE ALIMENTAIRE :** 15 000 €
- **SOS AMITIE :** 265 €

En outre, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace lors de sa séance du 31 Mai 2021 a accordé :

- à l'association CIDFF 68 une subvention de 30 500 € au titre de laquelle une convention a été signée le 13 août 2021 : ainsi il y a lieu de modifier cette convention par un avenant afin d'y inclure la subvention de 2 000 € proposée ci-dessus pour le fonctionnement de l'association ;
- à l'association La Manne Alimentaire une subvention de 16 150 € : le montant des subventions octroyées en 2021 atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, une convention sera signée.

Enfin, une convention sera signée avec l'association La Manne Emploi, dans le cadre du suivi des actions d'insertion mises en œuvre.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la commission Centre Alsace et de l'équité territoriale lors de sa séance du 21 octobre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, des subventions pour un montant total de 67 765 € aux associations, telles que détaillées dans la liste jointe en annexe au présent rapport, sous réserve, pour les associations La Manne Alimentaire, Lianes, La Manne Emploi, Zavatta et CIDFF 68 de la signature préalable des conventions ou avenants afférents ;
- de m'autoriser à signer une convention en application du modèle de convention type approuvé par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-5-4 du 31 mai 2021 avec l'association La Manne Alimentaire, le montant des subventions octroyées en 2021 atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, et les associations Lianes et La Manne Emploi, dans le cadre du suivi des actions d'insertion mises en œuvre ;
- d'approuver les avenants avec les associations Zavatta et CIDFF 68, joints en annexes au présent rapport, afin de modifier les conventions déjà signées ;
- de m'autoriser à signer un avenant avec les associations Zavatta et CIDFF 68, joints en annexes au présent rapport ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique et que les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget 2021 : P1420001 (65-65748-428).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written over a light blue circular stamp or watermark.

Frédéric BIERRY